



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2024, le conseil a adopté le règlement 799-1 intitulé « Modification du règlement n° 799 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien ».

Le présent règlement a pour objectif d'apporter quelques précisions quant à certaines dispositions déjà établies aux exigences pour la protection des incendies et à la sécurité des personnes se trouvant sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien et ce, afin d'assurer un milieu de vie sécuritaire pour l'ensemble de la population.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 26 août 2024.

Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe